Commission des solidarités



4221 - Rénovation et équipements des établissements pour enfants et autres structures

Equipements sanitaires et sociaux - Aide aux structures privées d'accueil de la petite enfance

Rapport n° CP/2011/632

Service gestionnaire:

Service établissements et institutions

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter des demandes de subventions pour des investissements réalisés dans le domaine de l'aide aux structures privées d'accueil de la petite enfance. Il s'agit de la Fondation Stenger Bachmann et l'association d'Action Sociale du Bas-Rhin à Strasbourg, de l'association l'Ill aux Enfants à Illkirch Graffenstaden, de l'association La Case à Toto à Lutzelhouse et de la crèche parentale au Pays des Lutins à Schnersheim.

Les dépenses d'investissement liées à la construction, l'aménagement, l'extension et l'équipement de modes de garde pour les enfants de moins de 6 ans peuvent bénéficier d'une subvention départementale applicable à la dépense prévisionnelle.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15204	204-2042-51	25 416,47 €	28 996,71 €	25 416,47 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 25 416,47 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés.

Strasbourg, le 22/08/11

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL